

Villenave Près Marsac

Bulletin Municipal



Tous mes vœux

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous souhaite ainsi qu'à tous vos proches tous mes meilleurs vœux pour 2023. Que santé, paix, joie et réussite soient au rendez-vous pour cette année qui commence.

En 2022 le Covid a été présent et perdure encore, la meilleure défense pour se protéger est la vaccination afin de permettre à tous de retrouver de la vie sociale. Mais 2022 a été surtout marquée par l'agression de la Russie contre l'Ukraine qui tue et martyrise des populations innocentes. Elle a entraîné dans nos vies une hausse des prix de l'énergie ainsi que des matières premières. Notre quotidien est fortement perturbé et c'est les personnes modestes qui en font les frais. 2023 sera une année difficile pour notre pouvoir d'achat malgré les aides du Gouvernement...et on ne peut que subir Hélas !!!

Quoi qu'il en soit, il faudra vivre cette nouvelle Année de la meilleure des façons. Malgré les difficultés, l'équipe municipale ne baisse pas les bras et fera en sorte de poursuivre ces projets tout en limitant au maximum les dépenses (ce que nous faisons depuis longtemps mais nous veilleront à faire le maximum).

Je continue à témoigner toute ma reconnaissance aux membres du Conseil Municipal pour le travail effectué lors des réunions, que chacun soit remercié pour leur implication et leur engagement, c'est très important que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

Merci aussi aux membres du Comité des Fêtes qui ont organisé en 2022 de belles soirées et nous ont fait passer de bons moments de convivialité, qu'il en soit de même pour cette Année.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, remarques, attentes ou préoccupations. La Mairie se tient à votre entière disposition et fera en sorte de répondre à vos besoins dans le but d'améliorer la vie de chacun de nous. Nous restons un service public aux services de nos administrés.

Bonne lecture à vous tous et je terminerai en vous renouvelant mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année ainsi qu'à vos familles.

Thérèse PEYCERE



Réalisations 2022

Voilà, c'est fini !

Fini la multitude de fils aériens, et ampoules énergivores : place aux nouveaux candélabres à LED
Après quelques mois de travaux, les réseaux électriques et communications sont enfin enfouis sur l'ensemble de la commune.



Montant total des travaux 96 277 ,94€ dont 52 626,94 € à charge de la commune.

Les autres travaux ont aussi été réalisés :

- Toiture de la mairie à reprendre suite à des infiltrations d'eau
Montant total des travaux 3 564 €
- Pergola en bois devant la Mairie remplacée par de l'alu
Montant total des travaux 6 935 HT € dont 3 121 € à charge de la commune.
- Réparation du réseau d'eau niveau cimetière et salle des fêtes
Montant total des travaux 4 284 HT € dont 1 928€ à charge de la commune

Concernant la fibre, le déploiement prévu en 2023 s'est finalement fait fin 2022.

Et le raccordement est prévu en 2024.

« Mais que racontez-vous là ? »

« Pourquoi ? ce n'est pas ce qui était prévu par Orange et le Conseil Départemental ? »

« Si, si...mais disons que, depuis début janvier, on est raccordés à la Fibre..»

« ??? Ben dis donc, le père-noël est passé ! ça alors...»

Voilà...c'est fini !

Les projets

Nous avons acté dans le PLUi, 2 zones OAP (orientations d'aménagement et de programmation) situées en sortie Est de la commune qui pourront être vendues comme terrains constructibles en 2024.

Ces terrains doivent être desservis en électricité, eau et télécommunication : il faut donc prévoir ces aménagements sur cette année

Montant prévisionnel des travaux :

- Electricité + Eclairage public: 33 500 €
- Eau : 8 196,55 €
- Télécommunication : sur exercice ultérieur.

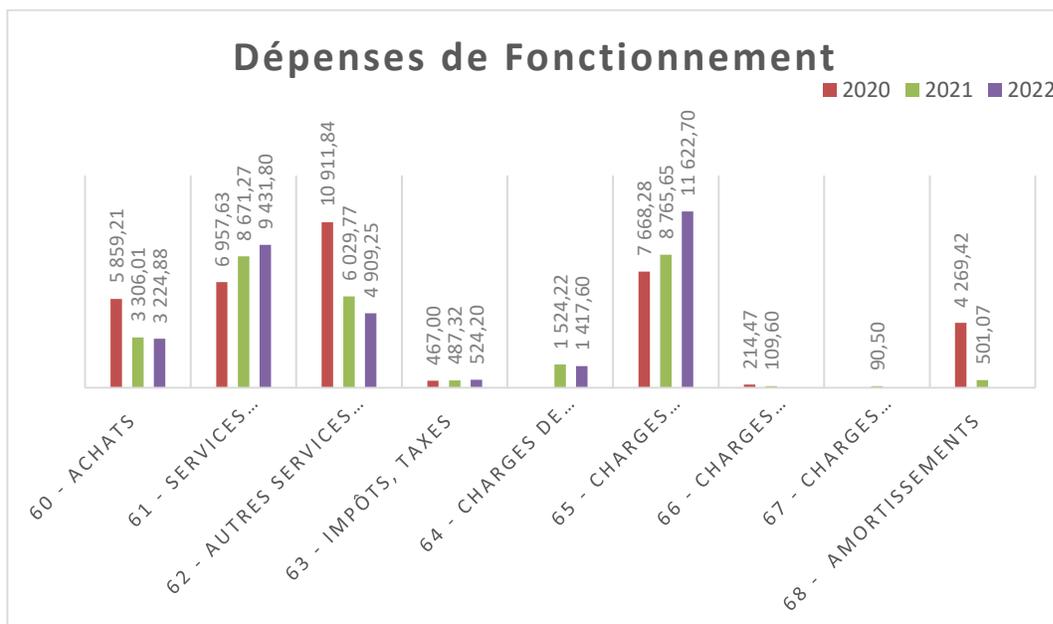
Les demandes de subventions au FAR sont prévues à cet effet.



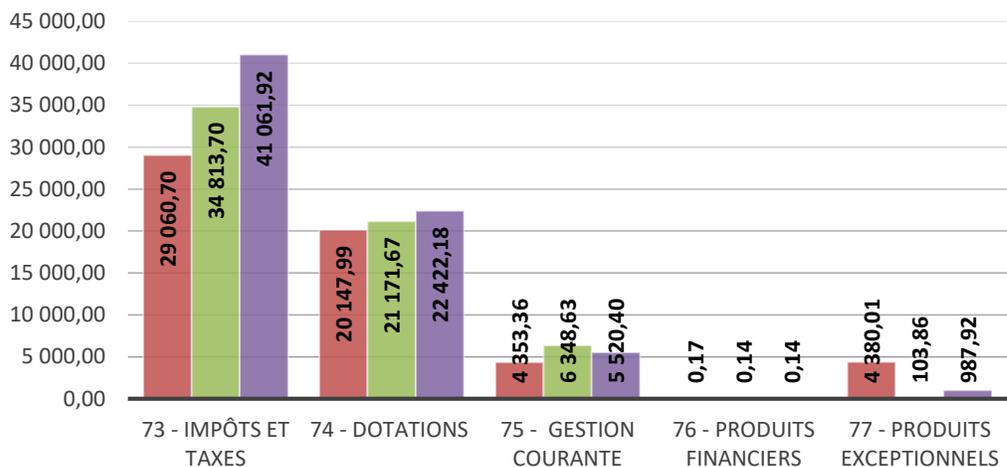
L'enveloppe disponible s'amenuise mais les travaux précédemment cités n'ont nécessité aucun emprunt et nous avons réduit au minimum l'éclairage public pour économiser un maximum sur cette énergie. On aurait pu totalement éteindre direz-vous mais le choix s'est porté sur la sécurité des citoyens en laissant un éclairage minimal.

Sur 2022, le budget est excédentaire de 126108.50€ en fonctionnement et déficitaire en investissement de 49 483.11 €, soit un exercice 2022 excédentaire de 76 625.39€.

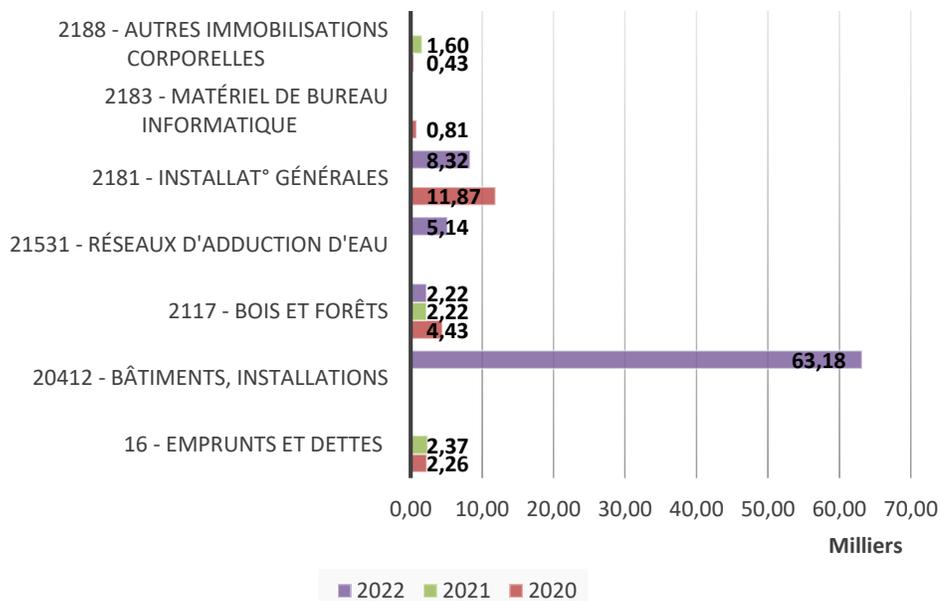
Quelques éléments budgétaires, en réalisé, sur les 3 dernières années présentés en graphiques :



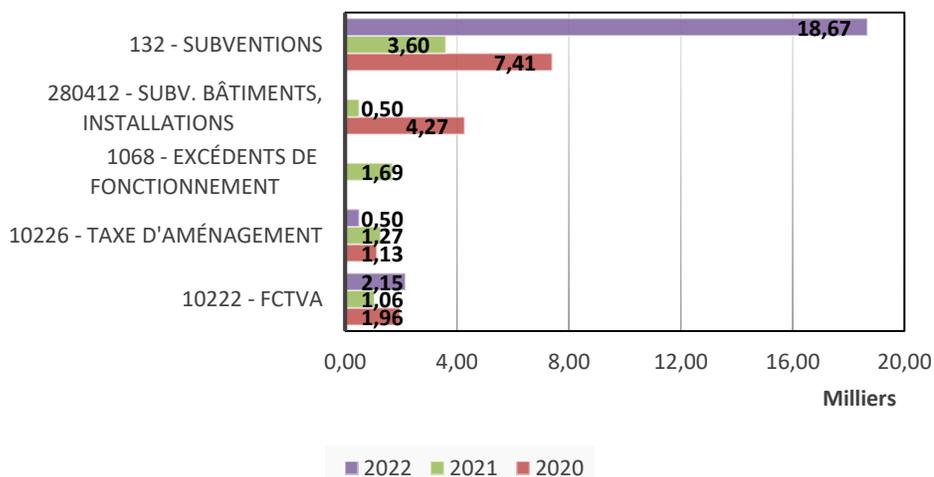
Recettes de Fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Intercommunalité

PLUI ET FORMALITES D'URBANISME - Rappel

Le PLUI ayant été approuvé, la DDT n'instruira plus les demandes d'actes d'urbanismes. La Commune a adhéré au service ADS (Autorisation des Droits du Sol) du Pays Val D'Adour. Ainsi, pour toute demande de Certificat d'Urbanisme (CU), Permis de construire (PC), Demande Préalable (DP) et autre projet relevant de l'urbanisme, il faudra désormais utiliser le portail des autorisations d'urbanisme <https://valdadour.geosphere.fr/guichet-unique> Plus aucun autre moyen de dépôt de dossier ne sera accepté. Il est bien entendu que vous pourrez être guidés sur cette nouvelle procédure lors des permanences de la Mairie.



Nous rappelons que tous les travaux de construction, abris de jardin (ou autre) **de +5m²**, véranda, pergola, façade, clôture, création ou modification d'une ouverture, ravalement de façades, etc... doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une déclaration en mairie.

Tous ces renseignements, vous les retrouverez sur le portail mentionné ci-dessus



En images

Forêt

Le programme Natura 2000 engagé sur la forêt a pris fin au mois de juin. Les étudiants du lycée Jean Monnet vont rendre compte de leurs travaux auprès de la population.

Sachez également que nous nous sommes réengagés avec Natura 2000 pour un nouveau programme de sylviculture.

L'activité « nettoyons notre forêt » suite aux crues de 2021 n'a pas été oubliée...il y a toujours autant de déchets visibles mais la végétation en a camouflé pas mal

Du mieux...

L'an passé, nous publions des déchets déposés par un entrepreneur sur la forêt communale de Tostat/Escondeaux.

Le contrevenant a été traduit en justice et a écopé d'une amende. Malgré cela, il a fallu encore des mois à la gendarmerie pour qu'il les enlève enfin. Merci à eux de nous avoir épaulés. En espérant que cela serve de leçon.



Pas de photo
d'aujourd'hui, mais c'est
nettoyé !

...Mais...pas partout



Sur la place publique

Et on ne montre pas tout ! Cela se passe de commentaire

Vie Communale

Bienvenue aux nouveaux habitants !

Mr GIRAULT Kévin, Mme AGUILAR Madisson et leur enfant
Mr et Mme CASTAGNERE Yannick et Carole et leurs enfants



Viendrez-vous jouer à Villenave ?

Une nouvelle association a vu le jour au village : Jeux d'Adour
Elle vous proposera bientôt des après-midi ludiques et conviviales où vous pourrez venir découvrir et jouer à des jeux de société dans la joie et la bonne humeur.
Guettez vos boîtes aux lettres et pour plus d'informations rendez-vous sur le site de l'association :
<http://jeuxdadour.zici.fr>

Pour rester dans la culture

Profitez

- du réseau des MEDIATHEQUES intercommunales pour la lecture au tarif de 10 € pour les familles et individuel et bien d'autres activités sont aussi proposées tout au long de l'année
<https://adour-madiran.fr/decouvrir-se-divertir/reseau-mediatheques/>
- de l'OCTAV avec le cinéma . Tarifs et les films à l'affiche sont à télécharger sur
<https://adour-madiran.fr/decouvrir-se-divertir/cine-vic/>
- et tous les concerts à venir



Ecole

13 enfants sont scolarisés au RPI
3 à Sarniguet
6 à Tostat
4 à Marsac

INSEE

Au recensement 2020, nous comptons
108
habitants



Et pour les enfants, petits et grands, la blagounette

Quel est le sport
le plus silencieux ?

Le saut en parachutisme !



VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Thérèse PEYCÉRÉ (MAIRE)
Sophie VERGÈS (1ère Adjointe)
Yves DOUTRES (2ème Adjoint)
Patrice CANO (Conseiller)
Nathalie FAURE (Conseillère)
Christophe PELLEFIGUE (Conseiller)
Didier VIALADE (Conseiller)

Permanence le jeudi après-midi
de 14h30 à 18h30

MAIRIE
12 bis rue St Bruno
65500 Villenave Près Marsac
05.62.31.12.12
m.villenavemarsac@wanadoo.fr

Et pensez au site internet : <http://www.villenave-pres-marsac.fr>